



## Serrure défectueuse lors d'état des lieux de sortie

Par **julientetsuo**, le **02/08/2015** à **22:10**

Bonjour,

j'ai loué 7 ans un appartement avec une serrure blindée "compliquée" (il fallait du doigté), mais aucune mention sur l'état des lieux d'entrée. Du coup, pendant toute la durée de ma location, je n'ai fait que "claquer doucement la porte", sans faire de tour pour fermer.

Lors de l'état des lieux de sortie, RAS, et l'agent immobilier me dit qu'il va envoyer l'état des lieux par mail.

Je reçois un appel 30 minutes après: propriétaires et agent immobilier ont eu beaucoup de soucis en fermant à clef. Ils ont ajouté ce problème sur l'état des lieux et comptent appeler un serrurier, et retenir tout sur ma caution. Ils parlent même ensuite du manque à gagner parce qu'ils cessent soit disant de chercher des locataires avant les réparations.

Sachant le prix exorbitant d'une telle intervention et sans avoir constaté quoi que ce soit par moi-même, je voudrais savoir si l'intégralité de l'intervention pourrait être à ma charge. La vétusté est un argument difficile à définir mais j'ai cru comprendre que seules de petites réparations de serrures pouvaient être à la charge du locataire.

Merci de votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **03/08/2015** à **04:07**

Bonjour, on ne repart jamais sans un double de l'état des lieux, votre bailleur pouvant maintenant rajouter ce qu'il veut. Puisque rien n'est signalé sur l'état des lieux d'entrée = bon état. Si celui de sortie, soit rien de sera indiqué = bon état = aucune retenue sur votre dépôt de garantie, soit il est indiqué défectueuse et là ce sera à votre charge, cordialement

Par **julientetsuo**, le **03/08/2015** à **07:06**

Merci, je ne pensais pas en effet que cela allait arriver car je suis reparti avec l'agent immobilier jusqu'à son bureau, les propriétaires étant restés dans l'appartement... Je pensais le mail envoyé lorsque je suis parti de son bureau.

Cependant, dans le cas d'une serrure, la réparation totale peut être à ma charge, pensez-vous, ou seules de petites pièces, comme j'ai pu le comprendre avec le décret 87-712 du 26 août 1987?